http://ec-mariecurie-lavilleauxdames.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article133

INFOS 09/12/2021 INFOS DIVERSES

- DIRECTION -

Date de mise en ligne : jeudi 9 décembre 2021

Copyright © Ecole elementaire Marie Curie de LA VILLE AUX DAMES -

Tous droits réservés

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la situation sanitaire évolue défavorablement et le nombre de cas COVID s'accroit de jour en jour.
Les écoles, tout comme le monde extérieur, s'organisent en appliquant les directives qui changent en fonction de la situation sanitaire.

Le dernier protocole en date précise que nous sommes au niveau 3 avec notamment port du masque permanent (intérieur/extérieur). Merci de veiller à ce que vos enfants aient plusieurs masques de rechange par jour (1 pour changement à 11H30, 1 en cas de détérioration du masque).
è En cas de situation COVID au sein d'une classe, j'informe les parents.
è En cas de COVID hors école, les familles doivent absolument me tenir informée car la date du retour de l'enfant dépend de plusieurs critères.

Le protocole sanitaire est consultable sur le site EDUSCOL.

Cet après-midi, les écoles ont été destinataires d'une information concernant les absences.
Au regard de l'évolution de la situation, le DASEN a pris la décision suivante :
« La limitation du brassage s'impose et la répartition des élèves dans d'autres classes n'est plus possible.
À l'heure actuelle, et malgré un travail d'optimisation de l'utilisation des moyens de remplacement, toutes catégories confondues, certains enseignants absents ne peuvent plus être remplacés.
En conséquence de quoi et dès lors lorsqu'un enseignant absent est non remplacé, la classe sera fermée. Aucun enfant de la classe fermée ne pourra être accueilli. Il s'agit d'une mesure de protection sanitaire. »

Si vous êtes concernés, une attestation employeur vous sera envoyée.

La grande majorité d'entre vous s'organise alors que je sais que c'est difficile pour vous et je vous en remercie.
Suite à quelques mails de parents, je voudrais cependant revenir sur certains points relatifs aux absences de collègues.
[-] Prévision de l'absence d'un collègue et question du remplaçant : comme évoqué dans certains articles sur ce site, certaines absences (les plus nombreuses) ne sont pas prévisibles. Certains parents souhaiteraient être informés plus tôt. Le/la collègue concerné- e ou moi-même vous informons dès que possible.
Quant à la gestion des remplaçants, je l'ai déjà expliquée sur ce site.
Dans une classe où la collègue sera absente jusqu'aux vacances de Noël, j'ai appris uniquement en fin d'après-midi qu'un remplaçant allait être disponible. Alors, oui, il n'y a pas eu de mot immédiat sur le site de l'école, ni dans le cahier de liaison. Je ne fonctionne pas (pas encore) à la vitesse de la lumière.
[-] Fermeture de classe en cas de collègue absent : L'information nous est parvenue dans l'après-midi. Là aussi, je sais bien que cela va vous demander d'être réactifs. Certains parents me sollicitent pour me dire que cela leur sera difficile. Je l'entends mais la directive s'applique à tous. Vous devrez garder vos enfants en attendant qu'un remplaçant soit nommé. Vous serez informés par mail quand j'aurai été prévenue de l'arrivée d'un remplaçant.
[-] Continuité pédagogique : La continuité pédagogique est uniquement proposée aux enfants qui sont en situation COVID. Je me permets de rappeler qu'un collègue en « arrêt de travail » n'a pas à assurer la continuité pédagogique. C'est la définition même de « l'arrêt de travail ».

Je comprends que vos démarches et vos demandes sont liées à des situations professionnelles ou personnelles difficiles à gérer.
Je comprends que vous agissiez dans l'intérêt de votre enfant.

Copyright © Ecole elementaire Marie Curie de LA VILLE AUX DAMES

Je remercie la grande majorité des parents qui font preuve de compréhension.

Cordialement,
Anne-Marie SAINT-JEAN

Copyright © Ecole elementaire Marie Curie de LA VILLE AUX DAMES